

Les tarifs, les délais et les modalités d'inscription.

Notre approche pédagogique

Chaque inscription requiert des échanges préliminaires pour confirmer la concordance entre les objectifs de formation des participants et les objectifs pédagogiques de Culturenova+.

Tarifs et Devis

Le coût des formations peut varier en fonction du mode de financement choisi, que ce soit par le stagiaire lui-même ou par des organismes financeurs tels que les structures, les OPCO, France Travail, la CDC. Les salariés peuvent bénéficier d'un financement par la structure ou l'OPCO. Les personnes en recherche d'emploi, les travailleurs intermittents du secteur du spectacle et les artistes-auteurs peuvent avoir des tarifs préférentiels.

Financement personnel par le stagiaire, ce dernier est tenu contacter l'administration avant son inscription.

Le stagiaire peut accéder au financement à travers le Compte personnel de formation (CPF).

Le coût d'une formation personnalisée en cours individuel dépend du type de formation.

Les formations proposées par Culturenova+ sont soumises à un taux de TVA de 20%.

Les intermittents du spectacle bénéficient d'une dégressivité de nos tarifs en fonction de la durée de leur formation.

Il est recommandé de prendre contact avec notre service administratif avant de procéder à votre inscription, en fonction de votre situation.

Financement et couverture des coûts

Les formations sont financées par divers organismes tels que les OPCO (AFDAS, UNIFORMATION, ...), les Conseils Régionaux, France Travail, l'AGEFIPH, AUDIENS, les Caisses de retraite, ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations pour les formations éligibles au CPF.

Les procédures de financement varient en fonction de l'entité responsable des frais pédagogiques.

Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter.

La date limite d'accès aux sessions de formation

En règle générale, les pré-réservations ne sont pas acceptées. Les inscriptions peuvent être réalisées jusqu'à une semaine avant le début de la session, sous réserve de la disponibilité des places.

L'inscription aux formations financées individuellement, par l'employeur ou par un OPCO autre que l'AFDAS, devient valide dès réception du devis daté, signé, portant la mention "Bon pour accord" et accompagné du nom et de la fonction du signataire.

Les formations financées par l'AFDAS nécessitent une inscription effective soit à la réception d'un devis daté et signé, portant la mention "Bon pour accord" accompagnée du nom et de la qualité du signataire, soit à la réception de l'accord de prise en charge de l'AFDAS. Les délais de traitement par l'AFDAS s'échelonnent d'une semaine à un mois.

CULTURENOVA+ Siret : 504 727 645 00062 - APE 74 90B- NDA 75860231886

45 Place des Templiers 86000 Poitiers - tel : 07 69 32 32 45-

Mail :culturenova.innov@gmail.com Site : culturenova.eu – Site : culturenova.fr

Attention :

Les formations financées par Pôle Emploi nécessitent une inscription qui devient valide dès réception de l'accord de prise en charge émis par Pôle Emploi. Les délais de traitement par Pôle Emploi oscillent entre 15 jours et 1 mois.

La période d'attente pour obtenir un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une formation éligible au Compte personnel de formation (CPF).

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) requiert un préavis de 14 jours avant le commencement d'une session de formation pour toute demande de formation sur la plateforme du Compte Personnel de Formation (CPF).

L'inscription devient valide une fois que la demande est confirmée sur la plateforme du Compte Personnel de Formation (CPF) auprès de Culturenova+.